



9^e Journée romande de l'estimation immobilière

La valorisation du foncier sous la nouvelle LAT

16 juin 2016 - Musée Olympique, Lausanne - 8 h 15 à 16 h 00

- 8.15** Accueil, café et croissants
- 9.05** **La logique de la LAT révisée**
Laurent Maerten
Collaborateur scientifique | Office fédéral
du développement territorial ARE | Section
Planification directrice
- 9.35** **Mise en œuvre cantonale de la LAT**
Christa Perregaux DuPasquier
Vice-directrice | VLP-ASPAN
- 10.30** Pause
- 11.00** **La parole aux cantons**
Genève - Vassilis Venizelos
Attaché de direction | Département
de l'aménagement, du logement et de
l'énergie (DALE) | Office de l'urbanisme
Fribourg - Patrick Ramuz
Chef de service adjoint | Service des
constructions et de l'aménagement | SeCA
- 11.40** **Nouveaux paradigmes avec la LAT
révisée et table ronde**
Yvan Schmidt
Partenaire | iConsulting SA
- 12.30** Lunch
- 14.00** **Déclassés des terrains excédentaires,
adaptations de l'évaluation des gages
immobiliers?**
Christophe Oppliger
Architecte HES | Associé | ABA Partenaires SA
Alexandre Budry
Urbaniste | Membre de la Direction
| ABA Partenaires SA
- 14.35** **L'utopie du marché des droits à bâtir**
Philippe Thalmann
Professeur | EPFL
- 15.00** **L'échange de parcelles, le problème
des SDA et la mise en concurrence
des projets**
Patrice Bulliard
Développeur | Durable Sàrl
- 15.30** **Table ronde et conclusion**
Philippe Thalmann
- 16.00** Fin

La LAT révisée oblige les cantons à gérer beaucoup plus strictement leurs zones à bâtir. A cela s'ajoute la protection renforcée des surfaces d'assolement. On voit donc des communes obligées de sortir des parcelles de la zone constructible, avec des propriétaires qui réclament une indemnisation, alors que dans d'autres communes il devient encore plus difficile de trouver des parcelles constructibles. Ceci affecte aussi l'évaluation des terrains : comment prendre en compte cette incertitude et ces contraintes ? Quelle est la valeur des terrains déclassés ? Dans quels cas une indemnisation est-elle possible ? Quelles possibilités pour que les communes avec trop ou pas assez de surfaces constructibles trouvent des arrangements mutuellement bénéfiques en période transitoire ? Comment seront définies les zones à bâtir sous le régime des nouvelles planifications directrices ?

Ce séminaire est organisé en partenariat avec l'EPFL.



Sponsors



Public cible

Experts en estimation immobilière, développeurs, constructeurs, architectes, ingénieurs, avocats, banquiers, investisseurs, gérants, courtiers, économistes, fiduciaires, experts fiscaux, experts comptables, propriétaires privés et institutionnels et tous les professionnels de l'immobilier qui doivent composer avec la LAT révisée.

Prix du séminaire

CHF 550.- (+TVA)

CHF 350.- (+TVA) pour les membres du SVIT Romandie

Sont compris : présentations des conférenciers sous format électronique, accueil café-croissants, pause café et repas de midi.

Les inscriptions aux séminaires de la SVIT School se font exclusivement sur

www.svit-school.ch/inscription

Par souci de lisibilité, nous utilisons le masculin générique, mais il va de soi que ce document s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes.